

Accès au corps des attachés d'administration de l'État

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Catégorie : **A X** B C

Corps : Attaché d'administration de l'État

Voie de recrutement : recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle, en application de l'article L.351-1 à L.352-6 du Code général de la fonction publique (ex article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).

Les attachés d'administration de l'État sont chargés, soit de missions spécialisées, soit de tâches d'administration générale. Selon le cas, ils contribuent à l'élaboration du travail réglementaire, ou sont chargés de la mise en place et du suivi des procédures administratives. Ils peuvent exercer des fonctions d'expertise, de conseil et d'encadrement.

Les attachés d'administration de l'État peuvent être affectés en administration centrale ou dans les services territoriaux des ministères chargés des affaires sociales (directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, agences régionales de santé...).

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent déposer leurs candidatures les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, tels que définis à l'article L. 5212-13 du code du travail :

- possédant la nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État membre partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouissant de leurs droits civiques,
- n'ayant pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- en position régulière au regard des obligations de service national,
- apte physiquement à l'exercice des fonctions,
- n'ayant pas la qualité de titulaire de la fonction publique,
- **titulaires au minimum d'une licence ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement niveau II), ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.**

FORMATION

Les candidats sélectionnés suivront une formation dans l'un des cinq **Instituts Régionaux d'Administration (IRA)** :

- [Site officiel de l'Institut régional d'administration de Bastia](#) ;
- [Site officiel de l'Institut régional d'administration de Lille](#) ;
- [Site officiel de l'Institut régional d'administration de Lyon](#) ;
- [Site officiel de l'Institut régional d'administration de Metz](#) ;
- [Site officiel de l'Institut régional d'administration de Nantes](#).

La formation commencera début janvier 2025.

La rémunération pendant la formation sera de 1707,21 euros brut (montant de l'année auquel il convient d'ajouter, soit une indemnité de formation d'un montant mensuel de 200 euros, soit une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) versée pendant les stages suivis hors de la résidence administrative.

À l'issue de la scolarité, et sous réserve d'une appréciation positive, les candidats seront titularisés dans le corps des attachés d'administration de l'État.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes du **17 mai au 17 juin 2024**. Pour candidater, les candidats devront s'inscrire en ligne :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/s-inscrire-en-ligne>

Puis constituer un dossier de candidature complété et signé, téléchargeable sur le site internet des ministères chargés des affaires sociales à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>

Le dossier de candidature doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

1. tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), justificatif du versement d'une rente accident du travail ou maladie professionnelle, justificatif d'une pension d'invalidité, justificatif d'une pension militaire d'invalidité, ...),
2. une copie des diplômes obtenus,
3. un certificat médical de compatibilité du handicap avec l'emploi postulé, établi par un médecin généraliste et datant de moins de 6 mois ;
4. un curriculum vitae ;
5. pour les personnes concernées ; un certificat médical d'aménagement d'épreuve, établi par un médecin agréé et daté de moins de six mois.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés à partir du mois de novembre 2024 dans les locaux du ministère à PARIS.

Les dossiers de candidature et les pièces justificatives sont à retourner, au plus tard le 17 juin 2024, à l'adresse suivante :

**drh-concours@sg.social.gouv.fr à minuit, terme de rigueur
mettre en objet AAE BOE suivie de votre NOM et Prénom**

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante :

drh-concours@sg.social.gouv.fr